

Communications et Société et le cinéma

1. Une constante depuis les origines

Depuis sa fondation en 1957, sous le nom de *Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision*, puis tout au long de ses années comme *Office national des communications sociales* (« l'OCS »), Communications et Société a toujours accordé beaucoup d'importance au cinéma. Parmi les pionniers, on pense spontanément au Père Jules Godin, s.j., (1920-1989), qui dirigea le service cinéma dès 1957, et à celui qui lui succéda en 1971 après avoir été son collaborateur pendant plusieurs années, M. Robert-Claude Bérubé, p.s.s. (1929-1991).

Dès les premières années, les analyses de films furent partie intégrante de la mission de l'organisme. Cela constitue, encore aujourd'hui, un des modes principaux de réalisation de son objectif de promotion de la qualité et du sens critique. De la publication du *Recueil des films de 1957* au site Internet actuel *mediafilm.ca* en passant par la publication des fiches *Films à l'écran* et les nombreuses collaborations, chroniques et participations à des jurys de festivals, les services dans le domaine du cinéma se sont avérés à la fois un pilier et une constante dans l'oeuvre et dans l'histoire de Communications et Société.

Lorsque l'organisme cessa d'être un office de la Conférence des évêques catholiques du Canada et devint un organisme autonome sans but lucratif, en 1975, il se mit à offrir ses services d'évaluations des films aux journaux et magazines. Ces contrats génèrent aujourd'hui environ la moitié des revenus de Communications et Société. L'importance de ces services se reflète dans la composition du personnel: des six personnes employées actuellement à temps plein, quatre sont affectées exclusivement au cinéma, sans compter les pigistes. À cela s'ajoute le temps qu'y consacrent le directeur général et son adjoint administratif.

2. Mission et inspiration

Communications et Société est reconnu formellement par les évêques comme office catholique des communications sociales pour le Canada francophone. Un protocole d'entente définissant les relations juridiques avec la Conférence des évêques fait d'ailleurs partie des Règlements généraux. La mission de Communications et Société prend sa source dans plusieurs documents de l'Église, notamment dans le décret *Inter Mirifica* du Concile Vatican II (1963) et dans l'Instruction pastorale *Communion et Progrès* de 1971:

La production et la programmation de films qui concourent à une détente moralement saine de l'esprit, à la culture et à l'art, surtout de films destinés à la jeunesse, sont à favoriser et à renforcer par tous moyens efficaces. On apportera cette aide principalement en soutenant et en coordonnant les réalisations et les initiatives des producteurs et des distributeurs honnêtes; en appuyant le lancement de films valables par une critique favorable ou par des prix... (Inter Mirifica, no 14)

Bon nombre de films montrent des sujets qui favorisent le progrès et la dignité de l'homme. Les oeuvres de ce genre méritent d'être signalées et approuvées. Les Centrales catholiques du cinéma recommanderont les meilleurs films et soutiendront leurs réalisateurs. (Communion et Progrès, no 144)

Dans la mesure du possible, sera constitué un Office diocésain ou interdiocésain, dont une des tâches principales sera d'organiser, dans le diocèse et jusqu'au niveau des paroisses, cette forme d'apostolat. (no

168)

Il faut, en chaque pays, ou bien un seul Office national pour les médias, avec des Services annexes, ou bien autant d'Offices qu'il existe de secteurs (cinéma, presse, radio, télévision). (no 169)

Il appartiendra aux Offices nationaux et diocésains de stimuler, d'encourager et de coordonner les initiatives et l'activité des catholiques en ce domaine. Ils veilleront particulièrement à ce que le clergé et les laïcs reçoivent méthodiquement la formation nécessaire: cours, conférences, sessions d'études, publication d'informations rédigées par des spécialistes ayant autorité. Il leur appartiendra également de donner leur avis sur la préparation et l'exécution d'oeuvres et d'émissions traitant de sujets religieux. (no 170)

Il faut en outre signaler deux textes du Pape Jean-Paul II qui décrivent et motivent l'action de l'Église et des catholiques dans le domaine du cinéma:

- son message pour la Journée mondiale des communications sociales de 1995, intitulé *Le cinéma, vecteur de culture et proposition de valeurs*;

- sa lettre d'octobre 1978 à Monsieur l'abbé Lucien Labelle, président de l'Organisation catholique internationale du cinéma (OCIC) et directeur général de l'OCS.

3. Évolution et transformations

L'action de l'OCS dans le domaine du cinéma a bien sûr évolué considérablement depuis 1957, en même temps que la société québécoise se transformait. Il a notamment fallu distinguer, d'une part, ce qui était destiné au grand public dans une société devenue pluraliste et laïque et, d'autre part, ce qui devait servir à des fins pastorales au sein de l'Église catholique, une distinction qui a souvent été résumée par les expressions *ad extra* et *ad intra*.

Trois transformations significatives méritent d'être rappelées ici.

a. L'abandon des cotes morales

De 1957 à 1966, la *Commission de classification morale* du Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision répartissait les films en six catégories: *Tous; Adultes et adolescents; Adultes; Adultes avec réserves; À déconseiller; À proscrire*. En outre, un astérisque pouvait être ajouté au titre « d'un film qui mérite positivement d'être encouragé. Pas nécessairement un film de grande valeur artistique, jamais un film banal, toujours un film tonique » (*Recueil des films de 1966*, page 8). On pourra lire, à l'Annexe B, la description détaillée de ces catégories, telle qu'elle figurait dans le *Recueil des films de 1966*.

Les cotes morales existaient avant la fondation du Centre national. L'idée était venue des États-Unis et avait été encouragée par le pape Pie XI dans son encyclique sur le cinéma, *Vigilanti Cura*, en 1936. Ces cotes étaient conçues en termes directifs et considérées, dans plusieurs pays, comme obligeant la conscience. Aux États-Unis, par exemple, les catholiques étaient invités à prendre l'engagement formel (« *pledge* ») de ne pas aller voir de films cotés « à déconseiller » ou « à proscrire ». Le *Recueil des films de 1957* reproduit d'ailleurs une note en ce sens du secrétaire de la Commission épiscopale de l'information de France, Mgr Stourm:

Tout catholique doit considérer comme un grave devoir de conscience de s'abstenir formellement d'assister à la projection des films notés à proscrire. De telles oeuvres sont néfastes pour tous, sans exception. Passer outre à cette règle serait, dans certains cas, s'exposer volontairement à l'occasion de pécher. Ce serait toujours donner un déplorable exemple et coopérer à une mauvaise action en contribuant

par sa présence et son argent au succès de réalisations pernicieuses. Sans être aussi dangereux, les films notés à déconseiller sont cependant nuisibles à la majorité des adultes. En conséquence, un chrétien sincère ne saurait se permettre d'y assister sans raison sérieuse.

- Recueil des films de 1957, page 9

Au Canada, c'est la J.I.C.F. (la Jeunesse indépendante catholique féminine) qui avait d'abord fait la promotion des cotes morales, mais c'est le Centre diocésain du cinéma, de la radio et de la télévision de Montréal qui en commença l'utilisation systématique, pour tous les films. Les analyses des films paraissaient alors dans le bulletin hebdomadaire de la Fédération des centres diocésains du cinéma, *Les Films de la semaine*, dont le directeur était le Père Jules Godin, S.J. et la rédactrice, Madame Madeleine Joubert. Ces analyses furent par la suite regroupées dans le *Recueil des films de 1955 et 1956*, publié à Montréal aux éditions Bellarmin.

En 1957, le Centre national est créé et prend le relais du travail commencé au Centre diocésain de Montréal. Le bulletin *Les Films de la semaine* est remplacé par les fiches *Films à l'écran*, sous la direction de M. l'abbé Lucien Labelle, directeur du Centre national. Le secrétaire exécutif en est le Père Godin et la rédactrice, Madame Joubert. La publication de ces fiches dans le *Recueil des films de 1957* s'inscrit donc en parfaite continuité avec ce qui avait précédé.

Mgr Labelle racontera plus tard qu'on s'est vite rendu compte qu'il fallait un autre système d'évaluation et que les cotes morales n'atteignaient pas le but visé. On décida donc de les remplacer par « de brèves appréciations identifiant les valeurs humaines et chrétiennes positives ou négatives » (*) sous la forme d'un texte d'un paragraphe ajouté à la fin de l'analyse critique. C'est sous cette forme que les fiches apparaissent, pour la première fois sans cote morale, dans le *Recueil des films de 1967*.

L'abandon des cotes morales représentait un net changement de perspective. Désormais, le but de l'analyse critique des films était de fournir les éléments d'information nécessaires à une décision éclairée, et non de prendre cette décision à la place des chrétiens adultes. Si des comportements ou des idées discutables, déplacés ou immoraux étaient présentés dans les films, ils étaient signalés clairement à la conscience des lecteurs: à eux ensuite d'agir en conséquence, en toute liberté.

b. La création des cotes artistiques

C'est à Robert-Claude Bérubé qu'est due l'invention de l'échelle d'évaluation artistique des films qui utilise la fameuse cote allant de « 1 » (chef-d'oeuvre) à « 7 » (minable). Cette échelle apparaît pour la première fois dans les fiches *Films à l'écran* qui seront ensuite regroupées dans le *Recueil des films de 1968*.

La cote artistique poursuivait une tout autre fin que les cotes morales, d'ordre culturel cette fois. Il s'agissait désormais d'estimer « la valeur cinématographique globale du film comme tel » (*).

Dès 1968, les cotes artistiques et les textes d'analyse critique de l'Office des communications sociales annonçaient donc ce qui, quarante ans plus tard, est exprimé dans l'objectif premier de l'organisme, à savoir la promotion « de la qualité, du sens critique et des valeurs éthiques et spirituelles, dans une perspective chrétienne ». (Voir *Règlements généraux*, article 2.03)

Aujourd'hui, la cote artistique permet de situer rapidement un film dans l'ensemble de la production cinématographique mondiale qui est diffusée chez nous dans les salles de cinéma, à la télévision et sur disque. La cote n'est pas l'opinion d'une seule personne mais cherche à poser un regard objectif sur le film, en tenant compte des qualités ou des défauts de la réalisation, du jeu des acteurs et de la technique, ainsi que de la réception du film par la critique. La cote maximale qui peut être accordée à un film, lors de sa

sortie, est « 2 » (remarquable). La cote « 1 » (chef-d'oeuvre) ne peut être donnée qu'à un film produit il y a 15 ans ou plus. Une révision périodique permet de tenir à jour la liste des chefs-d'oeuvre.

On trouvera une description plus détaillée des cotes artistiques et des anciennes cotes morales à l'Annexe B.

c. La création de Médiapfilm

Depuis 1996, ce qui jusque-là était appelé *le Service Cinéma* de l'Office des communications sociales est désigné sous le nom de *Médiapfilm* et se présente comme une agence de presse cinématographique. « Médiapfilm » est donc maintenant la marque de commerce sous laquelle sont offerts les produits et services de Communications et Société destinés au grand public de cette société pluraliste et laïque qu'est devenu le Québec. Pour reprendre une expression utilisée précédemment, on pourrait dire que Médiapfilm est le nom actuel de l'action *ad extra* de Communications et Société dans le domaine du cinéma.

La rigueur des analyses et la qualité des textes publiés sous le nom de Médiapfilm sont reconnues. Cela représente un actif et un atout précieux que Communications et Société continuera à développer et à protéger.

La responsabilité éditoriale de Médiapfilm, principalement l'attribution des cotes et la teneur des analyses, est confiée au rédacteur en chef. C'est lui qui supervise le travail de l'équipe de rédaction, composée d'un autre rédacteur à temps plein et de pigistes. En tant qu'employé de Communications et Société, le rédacteur en chef relève du directeur général mais ce dernier n'intervient pas dans le processus éditorial. Cela assure à Médiapfilm la liberté d'expression aujourd'hui considérée comme essentielle pour le travail de journalistes et de critiques de cinéma.

4. Les différents volets de l'action de Communications et Société en cinéma en 2008

a. **Évaluations critiques de tous les films présentés en salles et à la télévision, ou disponibles sur disque.** Ces évaluations servent de base à tous les services offerts sous le nom de Médiapfilm aux quotidiens, hebdomadaires, magazines et autres médias qui achètent et publient ces textes. Des millions de lecteurs ont ainsi été rejoints chaque semaine, au long des ans, ce qui a donné une très grande diffusion et une notoriété certaine à la cote artistique.

b. **Le site Internet mediafilm.ca.** Conçu pour le grand public, ce site donne de l'information sur tous les films à l'affiche dans les salles du Québec. Il offre en outre des sélections des meilleurs films présentés à la télévision et de l'information sur les films disponibles sur disque, ainsi que la possibilité de recevoir chaque semaine, par courriel, un bulletin sur les sorties de films dans les salles et sur disque.

c. **Le Guide DVD.** Il s'agit d'un volume de plus de 900 pages, publié chaque année aux éditions Fides en partenariat avec le club vidéo La Boîte Noire. Il s'inscrit dans la continuité des publications produites depuis *Le Recueil des films de 1957*.

d. **Le ciné-bazar.** Initiative du personnel de Médiapfilm réalisée pour la première fois en janvier 2008, le ciné-bazar est pensé comme un rendez-vous annuel des cinéphiles où on peut trouver disques, cassettes, affiches, livres et matériel divers de cinéma.

e. **Participation à SIGNIS.** Communications et Société représente le Canada francophone au sein de l'organisation catholique internationale SIGNIS, issue de la fusion en 2001 de l'Organisation catholique internationale pour le cinéma (OCIC) et de UNDA (radio et télévision). Le premier directeur général, M. l'abbé Lucien Labelle, avait d'ailleurs été président, puis trésorier de l'OCIC.

f. **Le Jury oecuménique à Montréal.** Au nom de SIGNIS, Communications et Société assure l'organisation et le secrétariat du Jury oecuménique au Festival des films du monde de Montréal, en partenariat avec l'organisation protestante INTERFILM.

g. **Le Prix cinéma de Communications et Société.** Le Prix Robert-Claude Bérubé est remis chaque année à un film présenté dans le cadre du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Le prix est attribué par un jury de trois personnes formé en collaboration avec le diocèse de Rouyn-Noranda.

h. **Analyses de films à thématique religieuse ou à incidence catéchétique ou pastorale.** Selon l'actualité et les besoins sont produites des analyses plus fouillées d'oeuvres ayant un impact particulier sur la catéchèse ou la pastorale ou soulevant des questions religieuses délicates, comme par exemple *La Passion du Christ* de Mel Gibson, le roman *Da Vinci Code* de Dan Brown, ou le film *La Tombe perdue de Jésus* de James Cameron. Ces textes sont disponibles sur le site Internet de Communications et Société, www.officecom.qc.ca.

D'autres champs d'action pourraient être développés. Une des possibilités à explorer est l'encouragement et le soutien d'initiatives, au niveau diocésain, pour le développement du sens critique et l'éveil au cinéma de qualité dans le cadre de la formation à la vie chrétienne.

Bertrand Ouellet
directeur général
27 mars 2008

(*) Source: note de Mgr Lucien Labelle à Bertrand Ouellet, 12 mars 2008.

Documents annexés:

- [Annexe A](#): Extraits de documents de l'Église catholique touchant la mission de Communications et Société dans le domaine du cinéma.

- [Annexe B](#): Signification des cotes artistiques de Médiafilm et des cotes morales utilisées de 1957 à 1966.